

DECISION N° 2026.01

Relative à la prolongation des mandats des représentants professionnels et des présidents des comités sectoriels de concertation de l'ODEADOM

Vu le règlement (UE) n° 228/2013 du parlement européen et du conseil du 13 mars 2013 portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union, modifié ;

Vu le règlement d'exécution (UE) n° 180/2014 de la Commission du 20 février 2014 établissant les modalités d'application du règlement (UE) n° 228/2013 du Parlement européen et du Conseil portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union, modifié ;

Vu les articles L 681-3 et D 696-1 à R 696-9 du code rural et de la pêche maritime ;

Vue la décision n° 2019-06 du directeur de l'ODEADOM relative aux comités sectoriels de concertation de l'ODEADOM modifiée par la décision n° 2021-003 ;

Vue la décision n° 2021-001 corrigée du directeur de l'ODEADOM relative à la nomination des représentants professionnels aux comités sectoriels de concertation de l'ODEADOM, modifiée ultérieurement ;

Vue la décision n° 2021-002 relative à la nomination des présidents des comités sectoriels de concertation de l'ODEADOM ;

Vue la décision n° 2023-03 relative à la prolongation des mandats des représentants professionnels et des présidents des comités sectoriels de concertation de l'ODEADOM ;

Vu le décret n° 2025-923 du 6 septembre 2025 portant prorogation du mandat des membres du conseil d'administration de l'ODEADOM ;

Article unique :

Le mandat des représentants professionnels au sein des comités sectoriels de concertation de l'ODEADOM et des présidents de ces comités sectoriels, arrivant à échéance le 21 mars 2026 est prolongé jusqu'à la désignation des nouveaux membres ou, au plus tard, jusqu'au 31 mars 2027.

Montreuil, le 10 mars 2026

Le Directeur
Jacques ANDRIEU

Pour information

Personnalités membres des comités sectoriels de l'ODEADOM et présidents en date du 3 mars 2026

Comité sectoriel de concertation dédié à la filière banane

MARRAUD des GROTTE Nicolas	Martinique. Président du comité
DELACAZE Marc	Guadeloupe
DAMBAS Tino	Guadeloupe
DUPROS Louis Bernard	Martinique

Comité sectoriel de concertation dédié aux filières canne à sucre

THIBAUT Florent	La Réunion. Président du comité
MATHIEU Cyrille	Guadeloupe
CHARABIE Véronique	Guadeloupe
PANELLE Miguel	Guyane
JACOB Ludovic	Guyane
CERALINE Justin	Martinique
LARCHER Charles	Martinique
PAYET Edwin	La Réunion

Comité sectoriel de concertation dédié aux filières animales

LEBON Henri	La Réunion. Président du comité
MONDONGUE Manuel	Guadeloupe
CROZILHAC Jacques	Guadeloupe
LABRANCHE Patrick	Guyane
BUFFARD Frédéric	Guyane
MILIA Ange	Martinique
ANEXIME Jean Félix	Martinique
BOINADI Abdilah	Mayotte
HAROUNA El had-Dine	Mayotte
LEVENEUR Patrick	La Réunion

Comité sectoriel de concertation dédié aux filières végétales hors banane et canne à sucre

SINITAMBIRIVOUTIN Bernard	Guadeloupe. Président du comité
MOHAMEDALY Tony	Guadeloupe
CHANG Xay	Guyane
SANCHEZ Gilles	Guyane
RAVIER Ruidice	Martinique
PLISSONEAU Daniel	Martinique
GUICHAOUA Laurent	Mayotte
ALI Fouad	Mayotte
DAMOUR Côme	La Réunion